

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE



1. **COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET - 31600
2. **POUVOIR ADJUDICATEUR du MARCHE** : Monsieur le MAIRE
3. **OBJET de la CONSULTATION** : Fourniture & Pose d'un Portail coulissant au Complexe sportif Jacqueline Auriol, Avenue Henri Peyrusse à MURET
4. **PROCÉDURE de PASSATION** : Procédure Adaptée Ouverte (Articles 28 CMP) MAPA n° 2011/ 063 F
5. **CRITÈRES** de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés : (Voir R.C.)

Candidatures :

- régularité de la situation juridique, fiscale et sociale,
- capacités techniques- expérience et compétences professionnelles,
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité.

Offres :

- Prix : (60%)
- Valeur technique : (40%)

6. **Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques** : si groupement, il sera solidaire.
7. **Délai minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
8. **Retrait du Dossier de Consultation** :

→ Centre Technique Municipal de Proximité – Monsieur KRANTSCHENKO : demande écrite par Fax au 05 61 51 90 01 –

9. **MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT** : règlement par mandat administratif en 30 Jours maximum - Budget 2011 Section investissement (fonds propres et subvention du Conseil Général).
10. **Instance chargée des procédures de recours** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 07 - ☎ 05 62 73 57 57 ☏ 05 62 73 57 40 – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr.
11. **Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA**
 - référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
 - référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
 - recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
 - recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.
12. **DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES** : Jeudi 05 octobre 2011 - 10 h –
13. **DATE d'ENVOI à la PUBLICATION** : Mardi 27 septembre 2011